



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

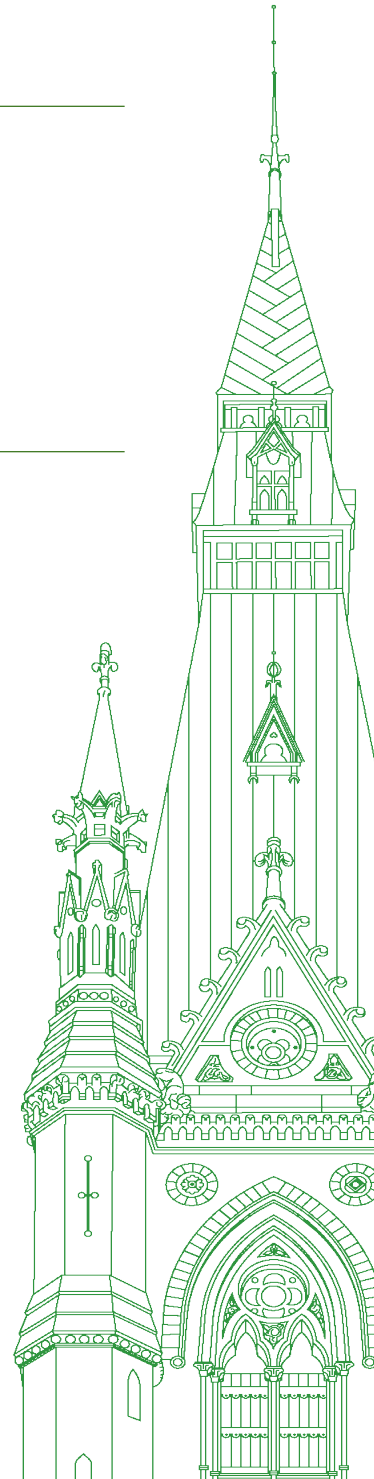
Bureau de régie interne

TRANSCRIPTION

NUMÉRO 012

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 23 juin 2022



Bureau de régie interne

Le jeudi 23 juin 2022

• (1110)

[Traduction]

L'hon. Anthony Rota (Président de la Chambre des communes): Bienvenue à la 12^e séance du Bureau de régie interne de la 44^e législature.

Nous commencerons par le procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des questions ou des observations?

Monsieur Brassard, vous avez la parole.

M. John Brassard (leader de l'opposition officielle à la Chambre): Je vous remercie, monsieur le président.

Quand je suis devenu leader de l'opposition à la Chambre, j'ai promis à mon personnel que je lirais le Règlement au complet. Je suis désolé de dire que je n'en suis rendu qu'à la moitié, monsieur le président.

Le procès-verbal indique que le rapport aux Canadiens serait déposé conformément au Règlement. J'ai effectué une recherche, mais je n'ai pu découvrir quel article l'exige. J'aimerais que le greffier m'indique de quel article il s'agit.

M. Eric Janse (sous-greffier, Procédure, Chambre des communes): Ce doit être une erreur dans le procès-verbal. Ce n'est pas le Rapport aux Canadiens, mais le Rapport sur les activités des comités du Comité de liaison qui doit être déposé conformément au Règlement.

M. John Brassard: Peut-être faudrait-il éclaircir les choses, alors.

L'hon. Anthony Rota: C'est chose faite.

M. John Brassard: Oui, je vous remercie.

L'hon. Anthony Rota: Y a-t-il d'autres interventions concernant le procès-verbal de la séance précédente?

[Français]

Comme personne ne veut poser des questions ou faire des commentaires, nous allons passer au deuxième élément, soit les affaires découlant de la réunion précédente.

[Traduction]

Souhaitez-vous soulever d'autres questions?

[Français]

Tout est-il clair? C'est parfait.

[Traduction]

Nous passerons donc au troisième point.

[Français]

Le troisième élément concerne le groupe de travail sur la vision et le plan à long terme, la VPLT.

[Traduction]

Nous entendrons ce matin M. Chris d'Entremont, président du Groupe de travail sur la VPLT et la Réhabilitation de l'édifice du Centre de la Chambre des communes; M. Rob Wright, sous-ministre adjoint de la Direction générale de la science et de l'infrastructure parlementaire à Services publics et Approvisionnement Canada; et Darrell de Grandmont, directeur du programme de l'édifice du Centre.

Qui fera l'exposé?

M. Chris d'Entremont (président, Groupe de travail sur la VPLT et la Réhabilitation de l'édifice du Centre, Chambre des communes): C'est moi.

[Français]

L'hon. Anthony Rota: D'accord.

Monsieur d'Entremont, vous avez la parole.

M. Chris d'Entremont: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Je suis enchanté de voir tout le monde. Je commençais à penser que la malchance m'empêcherait de faire notre travail et que je devrais peut-être revenir en septembre pour faire mon exposé. Je suis donc ravi de pouvoir vous le présenter.

À titre de président du Groupe de travail sur la vision et le plan à long terme, ou VPLT, je suis ici pour présenter une mise à jour au Bureau de régie interne sur nos activités récentes, notamment sur certains points soulevés lors de notre réunion conjointe avec le Sous-comité du Sénat sur la VPLT.

Lors de notre réunion conjointe du 28 mai 2021 avec le Sénat, nous avons examiné les services de restauration proposés pour l'édifice du Centre et les options d'aménagement proposées pour la cour centrale. Nous nous sommes réunis de nouveau le 25 mars 2022 pour discuter des jonctions du réseau souterrain. Plus récemment, le 6 mai 2022, le Groupe de travail sur la VPLT de la Chambre des communes a reçu une mise à jour de la part de Bruce Stanton, président du concours de design pour l'îlot 2, qui a notamment parlé du café public proposé dans le Centre d'accueil du Parlement. Puis, vendredi, nous avons pu tenir une discussion sur un certain nombre de points. Je terminerai mon exposé en traitant de ces points.

Je vous fournirai un peu plus de détails pour obtenir l'aval du Bureau de régie interne concernant l'orientation proposée.

Je commencerai par les services de restauration pour l'édifice du Centre.

[Français]

Lors de la réunion conjointe, l'Administration de la Chambre des communes nous a donné un aperçu de l'ensemble des services de restauration à offrir dans l'édifice du Centre et le Centre d'accueil du Parlement. Elle nous a aussi indiqué quels étaient les emplacements proposés.

Voici les cinq types de services de restauration pour l'édifice du Centre et pour le Centre d'accueil du Parlement: la salle à manger parlementaire, qui retournera à son emplacement historique, au niveau 6 de l'édifice du Centre; une cafétéria, située au niveau B2 du Centre d'accueil du Parlement; un café public au niveau B1 du Centre d'accueil du Parlement; un service de l'enceinte parlementaire situé dans les antichambres, les salles de comités, les suites des présidents, les salons proposés pour le niveau 6, entre autres; et des machines distributrices, plus précisément au moins une machine par édifice.

L'Administration de la Chambre a été invitée à répondre à un certain nombre de questions. On lui a notamment demandé de fournir des informations plus détaillées pour justifier le nombre de 50 places assises proposées pour le nouveau café public. On lui a aussi demandé de s'assurer que le café se trouve au milieu du Centre d'accueil du Parlement et que le public y a facilement accès.

[Traduction]

Je pense que vous avez la carte ou le plan devant vous.

Le mois dernier, le 6 mai, l'Administration de la Chambre est revenue devant le Groupe de travail sur la VPLT pour faire le point. Le café public est maintenant situé à un endroit plus central, près du hall d'entrée du Centre d'accueil du Parlement, et offre une capacité d'accueil souple de 89 places. Le groupe de travail a conclu que ces dispositions s'alignent favorablement avec les tendances parlementaires internationales et qu'il s'agit d'un ajout de service intéressant pour l'installation et ses utilisateurs. Le groupe de travail est satisfait de la proposition.

À la sortie de la section réservée à la sécurité, le café se trouvera à droite. Les gens qui ne veulent pas apporter de café à l'intérieur ou qui attendent le début d'une visite pourront au besoin y déguster rapidement un café ou un sandwich en attendant.

Le groupe de travail recommande que le Bureau de régie interne approuve les emplacements proposés pour les services de restauration dans l'édifice du Centre et le Centre d'accueil du Parlement, y compris la nouvelle capacité prévue pour le café public.

• (1115)

[Français]

Il sera maintenant question des options d'aménagement de la cour centrale.

Pendant la réunion mixte, les administrations du Sénat et de la Chambre des communes ont également présenté trois options de répartition de l'espace entre le Sénat et la Chambre des communes sur le niveau 4 et le niveau 5. Ces options portaient sur les niveaux d'aménagement de la cour centrale au-dessus du Hall d'honneur. On a proposé de faire de l'espace situé au sixième étage un salon parlementaire partagé. Cette proposition a reçu l'aval du groupe de tra-

vail sur la vision et le plan à long terme de la Chambre des communes et du sous-comité du Sénat sur la VPLT.

Trois options ont été proposées pour le nouvel emplacement dans l'espace intercalaire des niveaux quatre et cinq. Le groupe de travail et le sous-comité de la VPLT du Sénat estiment tous deux que des discussions plus poussées doivent être menées sur les options proposées pour l'aménagement des quatrième et cinquième étages afin de parvenir à un consensus. Nous retournerons devant le Bureau pour soumettre une recommandation lorsqu'il y aura eu une progression relativement à cette question.

[Traduction]

Je traiterai maintenant des jonctions du réseau souterrain.

Lors de la réunion du 25 mars 2022, SPAC et l'Administration de la Chambre des communes ont présenté un aperçu de haut niveau des jonctions d'un réseau souterrain permettant d'assurer une circulation sécuritaire et efficace des personnes agréées et des biens afin de soutenir les opérations de la Cité parlementaire.

L'objectif consiste à relier les édifices du parlement, notamment les bureaux des parlementaires et les salles de comité situées dans les édifices du côté sud de la rue Wellington. La démarche comprend la création d'un tunnel nord-sud sous la rue Wellington. Le réseau de tunnels devra comporter plusieurs éléments: fonctionnement efficace pour les activités du Parlement, redondance des accès en entrée et en sortie, et création de liens entre les édifices et la Chambre. La sécurité des parlementaires est un élément important, et l'évaluation des points d'entrée et de jonction stratégiques demeure un élément clé.

Cinq options ont été présentées pour les tunnels. Toutes passaient du nord vers le sud. Elles reliaient les îlots d'édifices situés sur le côté sud de la rue Wellington à la triade des édifices du Parlement, sur le côté nord de Wellington. Le groupe de travail conjoint a soutenu un concept de système de tunnels sécurisé à usage multiple établi sur un seul niveau, à partager par tous les partenaires. Les tunnels doivent offrir une trajectoire aussi directe que possible entre les bureaux des parlementaires et les deux Chambres. Les changements de niveau doivent être réduits au minimum, tout comme les changements de couloir, les chemins de circulation complexes, le nombre d'ascenseurs et d'escaliers.

En se fondant sur les informations opérationnelles et les avis transmis par l'Administration du Sénat, la Chambre des communes et SPAC, et des avis soutenus par un sommaire d'analyse des options, le Sous-comité du Sénat et le Groupe de travail de la VPLT de la Chambre des communes ont convenu de recommander à nos deux bureaux les jonctions entre les tunnels « W » et « D », qui créent une « boucle », comme l'enchaînement nord-sud, et qui feraient partie du concept global de manutention du matériel et du réseau souterrain. Je pense que la carte est là-haut. Comme vous pouvez le voir, les tunnels « W » et « D » forment un grand cercle autour de la Cité parlementaire, permettant d'entrer et de sortir.

Enfin, il y a le concours de conception architecturale pour l'îlot 2.

Dans l'édifice du Centre, le renouvellement de l'îlot 2 est un aspect essentiel de la vision et du plan à long terme de Travaux publics pour la Cité parlementaire. À la suite de la mise à jour de l'îlot 2 présentée au Bureau de régie interne en mai 2021, la phase 1 du concours de conception architecturale a trouvé son dénouement en septembre 2021. Une liste restreinte de six propositions a été recommandée pour passer à la phase 2.

Les six concurrents figurant sur cette liste ont présenté leurs propositions à SPAC en mars dernier. Le 11 avril 2022, les équipes ont présenté leurs concepts au public en ligne. Comme vous vous en souvenez peut-être, mon prédécesseur, Bruce Stanton, ainsi que le sénateur Robert Black et le député Anthony Housefather, ont été désignés pour représenter les parlementaires au sein du jury lors de la phase 2. Le jury s'est réuni pendant trois jours, soit les 20, 21 et 22 avril, pour examiner les soumissions et recommander le gagnant, ainsi que les finalistes de deuxième et troisième places. Ainsi, si le premier choix ne fonctionne pas, vous pouvez toujours vous rabattre sur le deuxième ou le troisième finaliste si c'est possible.

Le 16 mai, Zeidler Architecture Inc., de Toronto, en association avec David Chipperfield Architects, de Londres, au Royaume-Uni, a été nommé grand gagnant du concours de design architectural de l'îlot 2. NEUF Architects, d'Ottawa, en coentreprise avec Renzo Piano Building Workshop, de Paris, en France, a été élu finaliste de deuxième place au concours de design architectural de l'îlot 2. Watson MacEwen Teramura Architects, d'Ottawa, en coentreprise avec Behnisch Architekten, de Boston, est le finaliste de troisième place en concours de design architectural de l'îlot 2.

Les prochaines étapes du projet pour l'îlot 2 ont commencé, Travaux publics travaillant à la conclusion du contrat avec l'équipe gagnante avec l'intention d'y parvenir à l'automne 2022 ou au printemps 2023. L'objectif est de lancer la construction de l'îlot 2 dans approximativement 24 mois à compter de la signature du contrat avec l'équipe gagnante. En parallèle, Travaux publics poursuivra son travail avec les représentants de la Chambre des communes et les partenaires parlementaires concernant un programme bâti et fonctionnel plus élaboré; le groupe de travail se représentera au Conseil avec des mises à jour et il demandera l'approbation des exigences de la Chambre des communes au moment opportun.

Dernier point: le groupe de travail s'est réuni à la fin de la semaine dernière afin de discuter de la stratégie proposée pour les bureaux parlementaires de l'édifice du Centre. Nous comprenons assez bien la stratégie et nous reviendrons pour informer le Bureau de régie interne et formuler des recommandations à mesure que la conception avance et se précise. SPAC a également fait une présentation sur ses efforts en matière de mobilisation autochtone dans le cadre du projet de l'édifice du Centre et, plus largement, dans le contexte de la VPLT. Nous estimons que SPAC a abordé la question de manière réfléchie et qu'il s'agira d'une contribution importante qui continuera d'évoluer tout au long de la mise en œuvre de la VPLT.

Nous espérons fournir au Bureau de régie interne tous les détails qui pourraient vous intéresser.

● (1120)

Je vous remercie. Je répondrai volontiers à vos questions, peut-être avec mon complice ici présent, Rob Wright, ou peut-être Michel Patrice, selon la teneur des questions que vous poserez sur notre proposition. Nous devons obtenir votre approbation concernant quelques recommandations.

L'hon. Anthony Rota: Excellent.

Avez-vous des questions ou des observations?

Nous commencerons par M. Julian, puis accorderons la parole à M. Brassard.

M. Peter Julian (leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique): Je remercie le groupe de travail sur la VPLT. Je sais quelle somme de travail incroyable ce projet représente, puisque je me suis brièvement impliqué avant de vous passer le flambeau. Nous vous remercions beaucoup de tout le travail que vous avez accompli, que vous faites et que vous réaliserez dans l'avenir.

Je m'intéresse particulièrement aux options de tunnels. Quand nous visitons d'autres parlements, comme le Congrès américain ou le Parlement européen, nous constatons qu'ils ont tous un réseau de tunnels dans l'enceinte parlementaire ou législative ou dans la capitale, et ce, pour de simples raisons d'efficacité et d'efficience.

Notre capitale nationale est la plus froide du monde. En hiver, comme cela m'est certainement arrivé depuis que je suis sur la Colline — particulièrement quand on a des visiteurs —, il faut mettre son manteau, son couvre-chef et tout le reste, quitter son édifice, traverser la rue, tout enlever, passer par un autre contrôle de sécurité pour enfin arriver à destination.

Parfois, si des comités se réunissent, on peut se soumettre à ce processus plusieurs fois par jour. Je n'ai jamais trouvé cela efficient. Les gens s'habillent et de déshabillent, retirant manteau, mitaines et tout le reste, plusieurs fois par jours. Il me semble donc qu'un réseau de tunnels changera la donne en nous rendant plus efficaces et en nous permettant d'accorder plus de temps aux activités qui aident nos électeurs et de participer aux débats nationaux qui sont si importants.

Quand j'examine le plan des tunnels, je crois comprendre qu'il est recommandé que les tunnels « W » et « D » forment un circuit reliant l'édifice de l'Est, l'édifice du Centre et l'édifice de l'Ouest pour ensuite traverser la rue Wellington afin de joindre les îlots 2 et 1. Du point de vue pratique, je considère que cette option permet à la capitale nationale du Canada de rattraper d'autres capitales du monde en permettant aux gens de circuler d'un édifice à l'autre.

J'ai deux questions.

En ce qui concerne les tunnels, est-ce que des dispositions sont prévues pour les contrôles de sécurité quand on passe d'un édifice à un autre? A-t-on déjà discuté de la question? Quand nous nous promenons avec des visiteurs, par exemple, ces tunnels permettront des économies de temps considérables, mais j'aimerais savoir quels contrôles de sécurité sont envisagés, le cas échéant.

De plus, deux édifices à bureaux, soit l'édifice de la Confédération et l'édifice de la Justice, sont séparés par une distance de 10 pieds, et l'édifice de la Confédération se trouve à 100 pieds à peine de la rue Wellington. Pourtant, je ne vois aucun réseau de tunnels qui les desservirait. Il me semble que ce serait quelque chose de relativement facile à faire, vu les courtes distances à parcourir, et que cela améliorerait encore l'efficience — si nous avons des dizaines de bureaux dans ces deux édifices — en permettant aux députés et à leurs visiteurs de se déplacer sans soucis entre l'édifice de l'Ouest et à l'édifice du Centre.

Cette possibilité a-t-elle été envisagée? Je vois un nœud pour la manutention de matériel, mais est-il possible de prolonger le réseau de tunnels jusqu'à ces deux édifices?

Je vous remercie de votre travail.

● (1125)

M. Chris d'Entremont: Voilà un projet colossal. Comme on ne peut pas tout faire d'un coup, il faut y aller graduellement.

Il est envisagé de poursuivre en englobant les deux autres édifices, ceux de la Confédération et de la Justice, bien sûr, mais, là encore, ça nécessite d'abord quelques constructions préalables, et c'est la raison pour laquelle la jonction des tunnels W et D est prioritaire dans notre proposition.

M. Wright abordera l'angle du contrôle de sécurité du projet. C'est envisagé jusqu'à ce dernier point, mais j'ignore où ça se situe dans l'échéancier.

M. Rob Wright (sous-ministre adjoint, Services publics et Approvisionnement Canada): Merci beaucoup pour la question, monsieur le président.

Pour les besoins de la sécurité — et notre collaboration avec les spécialistes en la matière sera très étroite — l'idée est de n'autoriser, dans le tunnel, que la circulation de personnes accréditées, ce qui exigerait un accès sécurisé. Ces détails très importants n'ont pas encore été arrêtés, mais c'est exactement ce qu'on envisage de faire.

Pour répondre à l'observation du vice-président de la Chambre des communes sur la jonction conduisant aux deux immeubles de la Confédération et de la Justice, c'est le plan. Ce concept de boucle et le tunnel W permettraient un accès direct dans le tunnel à partir des deux immeubles. C'est l'un de ses avantages, outre l'utilisation d'une infrastructure déjà construite qui faisait partie de l'édifice de l'Ouest et de la phase 1 du centre d'accueil des visiteurs.

L'autre option que vous avez mentionnée... La jonction avec le tunnel de la rue Wellington, puis la poursuite des travaux à partir de ce point sont une autre option. Nous en ferons l'évaluation. Il serait peut-être logique, à cette fin, d'en faire une étape secondaire que nous réaliserions en même temps que la réhabilitation de l'édifice de la Confédération.

Jusqu'à maintenant, les décisions nécessaires n'ont pas été prises.

M. Chris d'Entremont: C'est également très cher. Le coût estimé m'échappe. Le percement d'un tunnel sous la rue Wellington, qui la traverserait, est loin d'être bon marché.

L'hon. Anthony Rota: Très bien.

Monsieur Julian, avez-vous terminé? D'accord.

La parole est d'abord à M. Brassard, puis à M. McKinnon.

M. John Brassard: Parlons-en.

Visiblement, vous pouvez estimer le coût de quelque chose. Avons-nous une idée de l'estimation des coûts du réseau de tunnels?

M. Rob Wright: Merci beaucoup pour la question, monsieur le président.

Il faut distinguer les tunnels représentés en bleu et ceux qui le sont en rose. Nous réutilisons une partie de l'infrastructure déjà construite qui faisait partie de l'édifice de l'Ouest et de la phase 1 du centre d'accueil des visiteurs.

Le centre d'accueil du Parlement que nous construisons en relation avec l'édifice du Centre formera le reste de la partie horizontale nord du tunnel. Le centre d'accueil du Parlement servira... À cet endroit, il n'y aura pas d'ajout au réseau de tunnels. La totalité de cet axe nord sera en place sans coûts supplémentaires.

M. John Brassard: C'est le tunnel nord-sud.

M. Rob Wright: C'est le tunnel nord-sud. Pour ces tunnels nord-sud, nous ne possédons qu'un ordre de grandeur des coûts de

construction. Pour les seuls coûts de construction des tunnels W et D, il serait d'environ 185 millions de dollars.

Ça ne comprend pas — et c'est important, parce que ce ne sont que les coûts de construction... Il n'y a pas de coûts de conception, ni coûts des éventualités, ni coûts du risque, ni frais d'indexation. Seulement les coûts de construction, un élément très important, et les coûts s'additionnent à partir de là.

Voilà l'ordre de grandeur des coûts de construction de ces tunnels nord-sud.

M. John Brassard: Je suppose, monsieur Wright, que, rendu à 185 millions, on peut déterminer le taux approximatif de ces éventuels coûts supplémentaires, par exemple conception, éventualités, indexation et ainsi de suite.

D'ordinaire, quel pourcentage des coûts de construction s'ajouterait sous forme de certains des autres coûts pour que, en fin de compte, nous arrivions au total approximatif de ce que coûteront finalement ces réseaux de tunnels?

• (1130)

M. Rob Wright: C'est variable selon le projet, mais on peut dire que ces coûts approximatifs finiront par constituer environ 40 à 50 % du coût global du projet.

M. John Brassard: Si je comprends bien, nous serions en droit d'estimer les coûts du projet de tunnels à environ 250 millions.

M. Rob Wright: Et, encore, nous avons une obligation de diligence raisonnable.

M. John Brassard: C'est approximatif. Je comprends. Un quart de milliard.

M. Rob Wright: Indéniablement un investissement lourd.

M. John Brassard: Un beau manteau d'hiver coûte 199 \$. L'écart est donc considérable.

Je tiens à vous questionner sur le problème de la rue Wellington.

Je ne sais pas trop combien de temps il reste avant l'appel pour les votes, monsieur le président.

L'hon. Anthony Rota: Moi non plus.

M. Chris d'Entremont: Encore 22 minutes 35 secondes.

L'hon. Anthony Rota: Nous avons amplement le temps.

M. John Brassard: D'accord.

Le problème de la rue Wellington est actuellement débattu. À différents niveaux de gouvernement, on discute de la vocation piétonnière de cette rue. Des discussions ont également eu lieu entre la ville et le personnel du Parlement.

Pendant ses délibérations sur la création de ce nouveau réseau de tunnels, le groupe de travail a-t-il pris en considération la possibilité de cette piétonnisation?

M. Chris d'Entremont: Merci pour la question, monsieur le président.

Il est certain que oui, mais ça n'a pas influé sur l'analyse de rentabilité. L'important est que si on souhaite un réseau de tunnels, c'est maintenant le temps d'agir. Nous focaliser plus tard sur la question des coûts serait beaucoup plus coûteux. Le faire en même temps que sur l'édifice du Centre, le centre d'accueil du Parlement et l'îlot 2 permet beaucoup d'économies.

Mais, indéniablement, les coûts restent quand même importants. La question trouverait une meilleure réponse si on la posait au Service de protection parlementaire ou selon un point de vue sécuritaire, si c'est le vôtre.

M. John Brassard: Oui, c'était en partie le cas, et je voulais également la poser d'un autre point de vue: si on piétonnise la rue Wellington, dont on connaît la densité actuelle de circulation, est-ce que ça influe sur l'efficacité globale de la construction de ces réseaux de tunnels ou est-ce que ça modifie moindrement les coûts?

M. Rob Wright: D'accord. L'autre aspect, qui reviendra nous hanter dans l'avenir, c'est la manutention. Les facteurs sont nombreux. Comme M. Julian l'a fait remarquer, l'un d'eux est la fonctionnalité du Parlement pour les parlementaires et le personnel. L'autre, comme vous l'avez fait remarquer, concerne la sécurité.

L'autre aspect est que, actuellement, chacune des installations possède son propre quai de chargement et système de manutention autonome. Ils évolueraient vers la centralisation et la création de noeuds, ce qui a l'avantage de rendre les opérations plus efficaces pour le Parlement, tout en permettant, au bout d'un certain temps, des économies sur le plan des infrastructures et des opérations.

M. John Brassard: D'accord. Simplement en guise d'observation, monsieur le président, sur le réseau de tunnels, il est difficile — ou j'espère que nous pourrions tous trouver difficile — de convenir que, faute d'un coût absolu... Je veux dire que nous avons sous les yeux des coûts prévus de 185 millions de dollars, uniquement de construction. S'ajoutent ensuite tous les coûts des éventualités. D'après mes calculs, ça pourrait faire un quart de milliard. Sans montant définitif... Je m'attends à ce que ce ne soit pas ce montant: ce pourrait être plus.

Je voudrais un peu plus de certitude dans les coûts, si ce devait être supportable à notre comité. Je sais, il s'agit de projections, mais les projections ont tendance à se montrer rapidement immaîtrisables, comme nous le savons tous.

Vu mes préoccupations, y a-t-il d'autres aspects des projets, dans le cadre de la Vision et du plan à long terme, pour lesquels il est demandé au Comité de prendre une décision aujourd'hui sur vos propositions? Si nous devons retarder ces décisions — peut-être les remettre à une réunion automnale, comme je le soupçonne — risquerions-nous des dépassements de coûts et de temps?

M. Rob Wright: Merci beaucoup pour la question.

Nous sommes vraiment en retard, dans le travail de conception réellement essentiel des modalités de jonction de ces tunnels avec le centre d'accueil du Parlement. La conception de ce centre d'accueil poursuit activement et très rapidement son cours. Je dirais qu'elle retarde un peu en raison de prise de décisions. Tout ça est compréhensible, mais il est indéniable et certain que ça aurait des répercussions directes, sur cet aspect ou notre capacité d'affiner davantage les plans, et indirectes, sur les travaux de construction et les coûts en aval.

• (1135)

M. John Brassard: Votre franchise me plaît.

La prochaine question est sur la nature du dialogue en cours avec le Sénat concernant la proposition de bâtiment intercalaire dans l'édifice du Centre. S'agit-il encore pour le Sénat de chercher à obtenir plus que sa part de 30 % des installations de cet édifice?

M. Chris d'Entremont: M. Patrice répondra.

M. Michel Patrice (sous-greffier, Administration, Chambre des communes): Actuellement, une option propose 30 et 70 %. Une autre accorde un étage à chaque institution. Une dernière partage entièrement la surface des deux étages. Ces options proviennent de l'Administration. Les parlementaires ressentent le besoin de poursuivre la discussion qu'ils ont entamée. Je ne peux dire que, pour le moment, elle est dans l'impasse.

M. Chris d'Entremont: J'ai également des précisions.

Jusqu'ici, mon interlocuteur le sénateur Tannas, et moi, nous ne nous sommes rencontrés qu'une fois. Nous avons alors clarifié beaucoup de choses. À la rentrée, en septembre, nous essaierons de déterminer ce qui arrivera au moins au sixième étage et les résultats du partage de cet étage. Je soupçonne que nous poursuivrons cette discussion sur les deux autres étages.

Dans mon esprit, nous sommes à 70 % de l'activité dans l'édifice. Nous nous assurerons que le partage sera équitable.

M. John Brassard: D'accord.

Quel est le concept pour le salon parlementaire au 6^e étage? Qu'avez-vous en tête?

M. Rob Wright: Nous en discuterons davantage avec les parlementaires, mais le concept tire sa source d'une des premières intentions pour l'édifice de l'Ouest, soit de prévoir des espaces communs — des espaces partagés — dans l'édifice. On a perdu ces espaces au fil du temps en raison d'exigences fonctionnelles.

L'idée d'utiliser l'espace intercalaire au-dessus du Hall d'honneur comportait deux volets. Tout d'abord, comme vous venez de le mentionner, le but consistait à fournir une aire de réunion et une aire de travail supplémentaires que les parlementaires partageraient. Pour le 6^e étage, nous voulions prévoir un espace de rassemblement plus informel pour les parlementaires — que ce soit pour des événements ou des conversations entre sénateurs et parlementaires — et pour que les députés de tous les partis puissent se réunir dans un espace commun de façon plus informelle. En effet, le restaurant parlementaire était le seul espace commun qu'il restait dans l'édifice. La salle de lecture, qui avait cette vocation à l'origine, a dû être sacrifiée au fil du temps pour des raisons fonctionnelles.

Nous nous sommes efforcés de revenir à l'esprit d'origine de l'édifice et à sa symétrie tout en y faisant entrer la lumière et en créant un espace commun pour les parlementaires, dont de nombreux n'y ont pas de bureau. Nous voulions créer un endroit et un espace favorisant le travail, les conversations et les rencontres puisque l'édifice est conçu pour appuyer le fonctionnement de la démocratie parlementaire.

M. John Brassard: Pour revenir au rapport sur l'îlot 2, vous y présentez le grand gagnant du concours de design, ainsi que les finalistes de deuxième et troisième places. Y a-t-il un système de remplacement prévu avec les finalistes de deuxième et troisième places si le contrat ne peut être mené à bien avec le gagnant et qu'on doit se tourner vers ces concurrents?

M. Rob Wright: Merci beaucoup de la question.

Tout à fait. Le processus en entier a été conçu ainsi. Toutes les entreprises en sont très conscientes. Nous avons engagé ces discussions dès le début. Nous négocions actuellement avec l'entreprise lauréate. Je suis persuadé que nous parviendrons à un accord fructueux, mais le plan de rechange est en place. C'est une question de prudence. Il est bénéfique d'avoir ce plan de rechange.

• (1140)

M. John Brassard: Il me reste deux ou trois questions.

Il est prévu que la construction commencera en 2024-2025. Quand croyez-vous que l'édifice sera prêt à être utilisé?

M. Rob Wright: Merci beaucoup de la question.

L'objectif est que l'édifice du Centre, le Centre d'accueil du Parlement, l'îlot 2 et le réseau souterrain soient terminés à peu près en même temps. Ainsi, lors de l'ouverture de l'édifice du Centre, tout l'espace sera assez fonctionnel. Il reste encore de grands projets à réaliser — l'édifice de l'Est et l'édifice de la Confédération —, mais nous aurons une Cité parlementaire qui sera essentiellement un campus intégré pour appuyer les activités parlementaires.

M. John Brassard: Finalement, à quoi renvoie exactement la stratégie pour les « bureaux parlementaires? » Je veux m'assurer de bien comprendre.

L'hon. Anthony Rota: Nous vous écoutons, monsieur Patrice.

M. Michel Patrice: Il s'agit surtout de se pencher sur les bureaux qui resteront dans l'édifice du Centre et de consulter les parlementaires et le groupe de travail au sujet de leurs tailles, de leur répartition, des normes et de vos besoins.

M. John Brassard: Merci. J'ai terminé.

L'hon. Anthony Rota: Très bien.

C'est maintenant le tour de M. MacKinnon, qui sera suivi de M. Julian.

M. Chris d'Entremont: C'est toujours au sujet du partage.

M. John Brassard: Je crois que le vice-président avait quelque chose à ajouter.

L'hon. Anthony Rota: Je suis désolé. Allez-y.

M. Chris d'Entremont: Je suis navré, monsieur le président.

Il s'agit aussi d'essayer de garantir qu'il y aura une répartition entre les différents groupes — le gouvernement, les leaders à la Chambre et les greffiers — pour qu'ils disposent tous de bureaux. Nous devons réfléchir à la façon de construire ces bureaux et à leur répartition entre le Sénat et le Parlement. Nous consacrons beaucoup d'efforts pour nous assurer que l'espace sera adéquatement attribué.

M. John Brassard: J'imagine que le personnel des leaders à la Chambre se consultera pour déterminer la répartition des bureaux. Je crois qu'on a appliqué le même principe pour l'édifice de l'Ouest. Est-ce exact?

M. Chris d'Entremont: Nous croyons que des consultations sont en cours.

M. John Brassard: Merci.

L'hon. Anthony Rota: C'est le tour de M. MacKinnon, qui sera suivi de M. Julian.

[Français]

L'hon. Steven MacKinnon (whip en chef du gouvernement): Monsieur le Président, nous devons un vote dans 11 minutes. Je sais que M. Julian a d'autres questions à poser, mais j'espérais que nous aurions terminé avant le vote. Je ne sais pas si nous allons y arriver, alors je serai bref.

J'ai eu le plaisir de travailler avec M. Wright et son équipe à titre de secrétaire parlementaire de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement pendant plusieurs années. J'ai aussi travaillé avec M. d'Entremont et, avant lui, M. Stanton. À mon avis, ils ont fait un travail remarquable pour représenter la Chambre des communes dans le cadre de ce projet-ci.

Je ferai une autre observation en lien avec l'interrogation de M. Brassard sur les coûts. Selon ce que j'en sais, la gestion de ce projet est lourde. Les administrations des deux Chambres sont impliquées, et il y a beaucoup de consultations. La Commission de la capitale nationale, la CCN, est aussi impliquée, et, à mon avis, il va falloir revoir cela à un moment donné. La gestion et les retards qu'elle peut engendrer dans la prise de décisions sont des éléments centraux de la hausse possible des coûts. À toutes les étapes de ce projet, nous devons prendre promptement les décisions pertinentes qui s'imposent et, effectivement, faire le travail nécessaire pour collaborer avec nos amis du Sénat.

Nous avons eu une bonne discussion sur les bureaux, vendredi dernier, monsieur d'Entremont. Je vous en remercie.

J'aimerais vous donner mon opinion sur l'espace au-dessus du Hall d'honneur. Lorsqu'on restreint l'accès à un espace, par définition, on ne l'utilise pas de façon optimale. Ma volonté absolue est que l'on partage cet espace avec le Sénat.

Par ailleurs, l'ancien édifice du Centre, qui va être rénové, manquait beaucoup d'espace de travail. Il était difficile pour de petits groupes de tenir des rencontres informelles. On sait qu'il y a moins de députés sur la Colline du Parlement maintenant, à l'édifice du Centre, et qu'il y aura donc un plus grand besoin de tenir de petites rencontres informelles pour de petits groupes de quatre, six, sept ou huit personnes. Il faut aussi des espaces de travail pour les députés, qui vont être plus ou moins loin de leur bureau. Je nous invite donc à collaborer avec nos amis du Sénat afin de maximiser cet espace et de le rendre disponible pour l'ensemble des parlementaires. Je sais qu'il profitera aux députés qui en auront besoin.

En ce qui concerne les tunnels, je crois fermement que, pour des questions de sécurité et de gestion des matériaux, pour les raisons soulevées par M. Julian, il est essentiel d'avoir ce réseau souterrain. Comme M. Julian l'a indiqué, d'autres Parlements disposent de tels espaces, qui permettent aux parlementaires et à leur personnel de gagner du temps et de maximiser l'efficacité de leurs déplacements dans l'enceinte parlementaire. Je trouve que du bon travail a été fait à cet égard.

Je termine en disant que le processus qui a mené au choix du design de l'îlot 2 est impressionnant. Il a été très bien conçu. Le gouvernement du Canada pourrait profiter d'un tel processus dans beaucoup plus de cas. Je vous félicite pour votre travail.

C'est pour toutes ces raisons que j'appuie l'ensemble des recommandations très ingénieuses qui nous ont été présentées aujourd'hui, y compris celle concernant le lieu proposé pour le café public au Centre d'accueil du Parlement.

Merci, monsieur le Président.

• (1145)

L'hon. Anthony Rota: Je pense que M. d'Entremont veut faire un commentaire.

M. Chris d'Entremont: Oui. J'aimerais dire deux choses.

Premièrement, M. MacKinnon, Mme Sahota et moi formons vraiment une bonne équipe. Au comité, nous avons de très bonnes discussions sur ce que nous devons faire. Nous essayons de le faire vite, et, de plus, nous savons que nous avons un soutien important.

Deuxièmement, les députés dont le bureau est éloigné de la Chambre auront accès à des chambres et à des antichambres qu'ils pourront utiliser pour des petites réunions de quatre à six personnes. Il y aura aussi des bureaux pour faire des appels. Ce sera très utile aux députés qui viennent à la Chambre et dont le bureau ne se trouve pas dans l'édifice du Centre.

[Traduction]

Il y a différents éléments. Quand on entrera dans l'édifice, on trouvera au premier étage, sous la Chambre, des espaces de ressources pour les députés, y compris les antichambres. Ils seront structurés assez différemment que ce à quoi nous sommes habitués, mais nous espérons que tous ces éléments de conception seront intégrés à ce que M. MacKinnon tente lui aussi de prévoir.

L'hon. Anthony Rota: Allez-y, monsieur Julian.

[Français]

M. Peter Julian: Puisqu'il y a un vote dans quelques minutes, on devrait peut-être suspendre la réunion. J'ai plusieurs questions...

L'hon. Anthony Rota: C'est une décision que les membres du Bureau de régie interne doivent prendre.

[Traduction]

Voulons-nous suspendre la séance pour aller voter, ou voulons-nous voter sur nos téléphones et poursuivre les discussions?

M. John Brassard: Je vais aller à la Chambre pour voter.

L'hon. Anthony Rota: Je crois que nous voulons aller à la Chambre.

[Français]

M. Peter Julian: Je pense qu'il serait préférable de suspendre la réunion.

L'hon. Anthony Rota: D'accord.

Si cela ne pose pas problème, nous allons suspendre la réunion jusqu'à la fin vote. Nous reprendrons ensuite la réunion après le vote. Veuillez s'il vous plait vous joindre à notre réunion dès que le vote sera terminé.

• (1149)

(Pause)

• (1220)

• (1215)

[Traduction]

L'hon. Anthony Rota: Reprenons la réunion.

Je crois que nous étions en train de poser des questions.

Monsieur Julian, vous en aviez commencé une.

• (1220)

M. Peter Julian: Merci beaucoup, monsieur le président.

Oui, j'ai une série de questions à poser.

Les questions de M. Brassard sur les coûts généraux sont, à mon avis, très pertinentes.

Je veux me pencher sur l'enjeu des tunnels dans une optique de coûts: je veux qu'on détermine ce que la Cité parlementaire gagnerait et ce qu'elle perdrait si on ne bâtissait pas le réseau souterrain. Mes premières questions portent sur le coût des tunnels de l'édifice de l'Ouest et de l'édifice de l'Est que nous avons déjà eus. On sur-nommait le tunnel de l'édifice de l'Ouest le « tunnel de la salle de bain » en raison de son carrelage jaune, dont je me souviens; le tunnel de l'édifice de l'Est était beaucoup plus joli. La construction de ces deux tunnels s'assortit donc de coûts.

Pour ce qui est du réseau de tunnels existant dans la Cité parlementaire, monsieur Wright, vous avez mentionné que la réfection de l'édifice de l'Ouest prévoyait un réseau de tunnels. Je demande donc dans quelle mesure un réseau de tunnels existant est en place et peut être élargi.

La troisième question de mon premier ensemble de questions — et j'en aurai un deuxième ensemble de questions — porte sur la nécessité absolue de la gestion du matériel et sur ce qui est nécessaire en ce sens. Si on met de côté la question des piétons, des députés, des visiteurs, du personnel ou de toute autre personne qui empruntent le tunnel, qu'est-ce qui est nécessaire pour la gestion du matériel à proprement parler? Je sais que c'était sans contredit un enjeu pour le projet de tunnel dans l'édifice de l'Ouest.

Ce sont là mes trois premières questions, et j'en aurai d'autres par la suite.

M. Rob Wright: Merci beaucoup de ces questions, monsieur le président.

Il est important de noter que les premiers tunnels mentionnés ont dû être démantelés pour l'édifice du Centre et le Centre d'accueil du Parlement. Les tunnels qui reliaient l'ancien édifice du Centre à l'ancien édifice de l'Ouest et à l'édifice de l'Est ont été démantelés.

Mais vous avez bien raison : une infrastructure de tunnels a été bâtie pendant la construction de l'édifice de l'Ouest. À cette étape, on pensait déjà aux autres tunnels qui s'y raccorderaient plus tard.

Si on remonte à 2017, on se souviendra que le Parlement et le gouvernement ont entériné le concept d'infrastructure de tunnels; cette infrastructure a donc été bâtie en tenant compte de ce dont nous discutons aujourd'hui. Le coût de cette infrastructure souterraine, pour la première phase du Centre d'accueil du Parlement, s'est chiffré à 129 millions de dollars. Cette infrastructure permanente va se rattacher au Centre d'accueil du Parlement et créera essentiellement un carrefour avec le tunnel W; elle servira donc non seulement à la vocation actuelle de l'édifice de l'Ouest, mais aussi à la vision permanente du fonctionnement du Parlement.

Pour répondre à la deuxième question sur la gestion du matériel, si on n'approuvait pas les tunnels, il faudrait essentiellement retourner à la case départ afin de définir une stratégie pour la gestion du matériel. Nous serions probablement amenés à renouer avec l'approche traditionnelle où chaque édifice serait doté d'un quai de chargement. Il faudrait concevoir ces quais et les construire. À l'heure actuelle, aucun n'a été conçu pour l'édifice du Centre, par exemple, et aucun n'est prévu pour l'îlot 2 ou pour l'avenir.

Je ne peux vous fournir d'estimation de coût pour un tel projet aujourd'hui, mais la construction d'une infrastructure de ce type pour la gestion du matériel s'accompagnerait de coûts considérables. Le coût serait aussi important du point de vue du fonctionnement puisque la Chambre des communes et le Sénat auraient à gérer le matériel pour chaque édifice plutôt que de façon plus centralisée.

En dernier lieu, je mentionnerai que les tunnels sont privilégiés pour renforcer la sécurité de la Cité parlementaire et sécuriser davantage son périmètre. Si chaque édifice était doté d'un quai de chargement individuel, de gros camions devraient se rendre à chacun des édifices sans exception. Le Service de protection parlementaire devra prendre ce facteur en considération si c'est la solution choisie.

M. Peter Julian: Merci, monsieur Wright.

Un peu plus tôt, vous nous avez fourni l'estimation très approximative des coûts connexes pour la construction des tunnels. À la lumière de cette évaluation, pouvez-vous nous donner une estimation très approximative des coûts pour reconfigurer la conception de chacun des édifices? Cette estimation comprendrait aussi le coût des quais de chargement pour chacun des édifices, auquel on ajouterait le coût opérationnel de se défaire de la gestion de matériel centralisée pour plutôt retourner à une façon de faire du 20^e siècle où chaque édifice aurait son propre approvisionnement en matériel. Le total se chiffrerait-il à des dizaines de millions de dollars? S'élèverait-il à 100 millions de dollars? Combien en coûterait-il?

• (1225)

M. Rob Wright: Je veux faire preuve de prudence quant à des estimations qui s'avèreront utiles pour vos délibérations. Les coûts seraient considérables. Je peux l'affirmer. Plusieurs millions de dollars seraient en jeu, et l'inefficacité opérationnelle serait elle aussi non négligeable.

Je ne pense pas pouvoir aujourd'hui vous fournir un chiffre qui vous serait utile.

M. Peter Julian: Mais il est indéniable qu'il y a un coût en immobilisations, auquel il faut ajouter des coûts de fonctionnement permanents encore plus importants. Si on pense à la Cité parlementaire pendant le prochain quart de siècle, il faut calculer le coût x... Si cette variable représente 10 millions de dollars par année, le total

pourrait facilement atteindre, sur une période de 25 ans, 250 millions de dollars.

M. Rob Wright: Tout à fait. Nous tentons de concevoir et de construire, de pair avec le Parlement, une installation intégrée qui répondra à vos besoins pour le prochain siècle et même plus longtemps. C'est l'objectif ultime. Nous nous efforçons de réaliser des investissements permanents qui serviront le Parlement à l'avenir plutôt que d'effectuer des investissements temporaires qui deviendront inutiles ou qui ne résisteront pas à l'épreuve du temps, pour ainsi dire; c'est probablement l'expression la plus appropriée dans ce contexte.

Le réseau de tunnels comporte les avantages de favoriser la circulation des personnes et des biens, en plus de renforcer la sécurité. Il optimisera aussi la souplesse pour le fonctionnement futur du Parlement.

M. Peter Julian: Il serait juste de dire que, si on ne bâtit pas le réseau souterrain, les coûts de fonctionnement pourraient bien être aussi élevés sur une longue période — et plus élevés à long terme — que si on donnait le feu vert au projet.

M. Rob Wright: Si on se fie au cycle de vie de ces édifices, qui atteint les 100 ans pour les investissements que nous réalisons, les coûts seront exorbitants si on choisit une autre orientation.

M. Peter Julian: Merci. C'était très utile.

Je pense qu'un chiffre est souvent intimidant jusqu'à ce que l'on examine les solutions de rechange. On voit alors un chiffre tout aussi intimidant pour une option qui n'est pas efficace et qui ne permet pas de se déplacer. Il ne s'agit pas de savoir s'il faut acheter un manteau d'hiver ou non. Il s'agit plutôt de déterminer la manière la plus efficace de procéder au cours des prochaines années afin de réaliser des économies sur le plan opérationnel et d'éviter les doubles emplois que nous avons connus jusqu'à présent, chaque édifice étant approvisionné séparément.

Cela comporte toute une série d'inconvénients, comme nous en sommes tous conscients, je crois. C'est la raison pour laquelle tous les autres parlements des grands pays industrialisés ont adopté un modèle axé sur un système centralisé de gestion du matériel et un accès piétonnier aux édifices par un réseau de tunnels. C'est tout simplement logique. Le Congrès américain en est le meilleur exemple, je pense. Le Parlement européen en est un autre.

Puis-je poser une dernière question? En regardant l'aménagement proposé, je n'ai aucun doute que le scénario W-D — une boucle circulaire, qui ressemble beaucoup à la configuration très efficace du Congrès américain — constitue évidemment le meilleur modèle. Mais que se passerait-il si nous options pour ce que j'appellerais la version « bon marché », qui n'a pas la même fluidité et ne prévoit pas le même accès sécurisé? Il s'agirait du tunnel A, qui part de l'édifice de l'Ouest pour joindre le tunnel prolongé des îlots 2 et 3, de l'autre côté de la rue Wellington; ensuite, il y aurait le tunnel E qui s'étend de l'édifice Est jusqu'à l'îlot 1. Ce sont de courts tunnels. Je crois comprendre qu'il y a déjà un tunnel qui va de l'édifice de l'Est jusqu'à l'édifice Langevin. Je ne sais pas s'il s'agit d'un nouveau tunnel ou d'un tunnel qui s'ajoutera à celui qui va jusqu'à l'édifice Langevin.

Quelle serait la comparaison des coûts pour cette option? Je comprends parfaitement que, du point de vue de la gestion du matériel, on perdrait tout un avantage par rapport à la recommandation W-D. Il est certain qu'en matière de sécurité, c'est beaucoup plus difficile, car les gens devraient passer par l'édifice de l'Ouest et par l'édifice de l'Est pour accéder au sud de Wellington.

Y a-t-il une différence de coûts, grosso modo, entre les scénarios A et E et le scénario W-D?

• (1230)

M. Rob Wright: Merci beaucoup pour la question.

Étonnamment, il n'y en a pas. On peut intuitivement supposer qu'un tunnel moins long coûterait beaucoup moins cher, mais c'est beaucoup plus complexe sur le plan technique, car si vous regardez l'exemple de l'édifice de l'Ouest, l'infrastructure du tunnel doit passer dans et sous les fondations de l'édifice de l'Ouest. Vous pouvez voir que le tunnel W contourne en quelque sorte l'édifice. C'est beaucoup plus complexe sur le plan technique, et nous aurions à installer de nouvelles cages d'escalier et de nouveaux ascenseurs dans l'édifice de l'Ouest existant, dans la partie sud, pour servir le Parlement. Il s'agit d'une solution très complexe, qui n'est donc pas très rentable d'un point de vue financier et qui exige une approche beaucoup plus risquée.

Ces tunnels de rechange, le W et le D, peuvent être mis en œuvre avec un minimum de perturbations pour le Parlement, et vous pouvez voir comment ils traversent le substrat rocheux plus ou moins en ligne droite — ce qui demeure techniquement complexe —, et cela nous évite d'avoir à travailler sous les fondations des bâtiments, chose qui ajoute d'énormes complications techniques et de perturbations pour le Parlement, en plus des coûts connexes qui en découlent.

[Français]

M. Peter Julian: Je vous remercie beaucoup de ces réponses.

Étant donné toutes les informations que nous venons de recevoir, j'appuie la recommandation. Il me semble que cela relève du gros bon sens. Si nous n'approuvons pas cette recommandation, qui vise à mettre en place un système pour la gestion du matériel et pour l'accès à la Colline du Parlement, cela coûtera plus cher au bout du compte. Je vous remercie d'avoir répondu à toutes ces questions.

J'appuie la recommandation.

L'hon. Anthony Rota: Merci.

Y a-t-il d'autres questions ou d'autres commentaires?

S'il n'y en a pas, je vais poser une question.

[Traduction]

Je ne sais pas s'il s'agit davantage d'une question de gestion que de conception. Il y a actuellement un système de navettes sur la Colline, qui est en service tous les jours. Ce système de navettes serait-il nécessaire si nous avions les tunnels? Si nous n'en avons pas besoin, quel est le coût annuel d'exploitation de ces navettes, à la fois en matière de coûts de remplacement des navettes et de coûts d'exploitation, non seulement en carburant, mais aussi en ressources humaines?

Monsieur Patrice, nous vous écoutons.

M. Michel Patrice: Je vais donner une réponse générale parce que je n'ai pas les détails des coûts, mais évidemment en ce qui

concerne le service de navettes, qui est nécessaire pour le transport des parlementaires et du personnel entre différents points, durant les mois d'hiver — lorsque les conditions météorologiques sont loin d'être favorables —, il y a certainement un coût.

Puisqu'il sera possible de se déplacer dans les tunnels souterrains, le service de tunnels fera sans doute l'objet d'une évaluation. Ce sera une décision à prendre à l'avenir, mais il est probable que le service ne soit plus offert.

Nous avons un certain nombre de navettes, plus de 10, et elles sont assez coûteuses. Nous essayons de prolonger le cycle de vie de chacune de ces navettes afin d'en tirer le meilleur parti possible, mais nous pourrions certainement réaliser des économies considérables sur le plan de l'équipement et du personnel nécessaire pour conduire ces véhicules.

L'hon. Anthony Rota: Monsieur d'Entremont, allez-y.

M. Chris d'Entremont: Je pense également qu'en ce qui a trait à l'accessibilité, pour ceux qui pourraient avoir de la difficulté à marcher... Certains députés de la Chambre des communes ont divers problèmes de mobilité. Je dirais donc que, dans le système de tunnels, nous adopterions probablement un modèle de type aéroportuaire et nous aurions, par exemple, des voiturettes de golf comme celles utilisées dans les aéroports. Selon moi, ces véhicules exigeraient probablement beaucoup moins de dépenses qu'un autobus, et leur fonctionnement serait beaucoup moins coûteux à cet égard.

Les gens ont l'occasion de...

• (1235)

L'hon. Anthony Rota: C'est intéressant que vous mentionniez cela, car ma prochaine question porte sur les trottoirs roulants comme ceux que l'on trouve dans les aéroports. Est-ce que c'est quelque chose qui est envisagé?

M. Rob Wright: Merci beaucoup pour la question.

Nous n'avons pas fait une évaluation complète des différentes techniques pour faciliter les déplacements, mais nous pourrions certainement le faire, si le Comité le souhaite. Nous pourrions examiner les trottoirs roulants ainsi que d'autres aspects.

L'hon. Anthony Rota: Y a-t-il d'autres questions?

M. Chris d'Entremont: Vous pouvez avoir votre propre voiturette de golf.

L'hon. Anthony Rota: C'est parfait.

M. Blaine Calkins (whip en chef de l'opposition): Pourvu qu'elle soit électrique.

L'hon. Anthony Rota: Oui, bien sûr. Elle pourrait être à l'hydrogène d'ici là. Je n'en sais rien.

Y a-t-il d'autres questions ou observations? Je pense que nous avons terminé.

Je tiens à vous remercier tous les deux d'avoir été des nôtres aujourd'hui et d'avoir fait preuve de patience pour le vote.

Je voudrais simplement faire une observation. Bruce Stanton était l'incarnation même d'un vice-président de la Chambre. Lorsqu'il est parti, je me suis dit qu'il serait difficile de le remplacer. Je tiens à dire, monsieur d'Entremont, que vous avez fait un travail formidable, tant à titre de membre de notre comité qu'à titre de vice-président à la Chambre des communes.

Si je ne m'abuse, vous allez bientôt fêter vos 25 ans de service.

M. Chris d'Entremont: En août prochain, cela fera 19 ans que je suis élu. Par contre, je travaille dans le domaine de la politique depuis 25 ans, plus longtemps que je ne le devrais.

L'hon. Anthony Rota: Merci pour vos années de service, notamment celles passées ici, sur la Colline.

[Français]

M. Chris d'Entremont: Merci.

L'hon. Anthony Rota: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous allons maintenant siéger à huis clos. Sommes-nous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Très bien.

[Français]

Nous allons prendre quelques minutes pour passer à huis clos.

La séance est suspendue.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>